

Lettre de l'auteur de la Découverte du magnétisme animal [i.e. F.A. Mesmer], à l'auteur des Reflexions preliminaires [i.e. J.J. Duval d'Éprémesnil] / [Franz Anton Mesmer].

Contributors

Mesmer, Franz Anton, 1734-1815.

Publication/Creation

[Paris?] : [publisher not identified], [1785?]

Persistent URL

<https://wellcomecollection.org/works/uzjf3b83>

License and attribution

This work has been identified as being free of known restrictions under copyright law, including all related and neighbouring rights and is being made available under the Creative Commons, Public Domain Mark.

You can copy, modify, distribute and perform the work, even for commercial purposes, without asking permission.



Wellcome Collection
183 Euston Road
London NW1 2BE UK
T +44 (0)20 7611 8722
E library@wellcomecollection.org
<https://wellcomecollection.org>

MESMER, 4-a

3

L E T T R E
D E L' A U T E U R
D E L A D É C O U V E R T E
D U
M A G N É T I S M E A N I M A L,
A L' A U T E U R
D E S R É F L E X I O N S P R É L I M I N A I R E S.

LETTRE
DE L'AUTUR
DE LA DÉCOUVERTE

MAGNETISME ANIMAL
AUTEUR
MESMER, F.A.
DES RECHERCHES PRÉLIMINAIRES





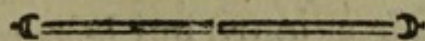
LETTRE
DE L'AUTEUR
DE LA DÉCOUVERTE
DU

MAGNÉTISME ANIMAL,

A L'AUTEUR

DES RÉFLEXIONS PRÉLIMINAIRES,

POUR servir de réponse à un Imprimé ayant
pour titre : *Sommes versées entre les mains de*
M. MESMER pour acquérir le droit de
publier sa découverte.



L'ÉCRIT que je viens de lire, Monsieur, &
dans lequel vous vous êtes permis de livrer à la
publicité une fable injurieuse & sur ma conduite

A

& sur ma fortune, doit être une suite de ces *Réflexions préliminaires*. Mais, de grace, éclairez ma raison, & montrez-moi le fil caché qui lie deux systèmes si contraires.

Auriez-vous l'orgueilleuse prétention de créer, pour la race présente & la génération future, une nouvelle logique, une nouvelle morale, une nouvelle jurisprudence? Cette découverte vaudroit celle du Magnétisme animal; mais songez que l'esprit humain n'est pas préparé à cette étonnante révolution, & que les circonstances ne sont pas favorables. Vous avez mal choisi le tems & les moyens.

On n'est pas encore disposé à croire qu'un projet d'acte soit un engagement, & qu'un engagement signé soit une chimère.

On ne croira pas que cinq ou six Éleves soulevés contre leur Maître, & qui lui doivent presque tous la santé & leur instruction *gratuite*, puissent le dépouiller légitimement au nom du Public.

On ne croira pas qu'une secte échappée de mon école, soit aujourd'hui le représentant légal & de l'Auteur & de la doctrine, pour l'avilir, & de la Société qui l'environne, pour la proscrire, & du monde entier, pour le tromper.

On ne croira pas qu'il soit honnête & juste de briser le sceau sacré de la confiance, pour divulguer des détails qui feroient encore perfides s'ils étoient vrais.

On ne croira pas qu'il soit décent de joindre l'exagération à l'abus de confiance, & le mensonge à l'infidélité.

On ne croira pas qu'il soit possible de se faire un droit de la calomnie, & un titre de l'ingratitude.

Oubliez un instant votre nouvelle dialectique, & raisonnons encore un quart d'heure comme on raisonnoit hier.

Homme d'esprit, connu par vos bonnes intentions, vous méritez des égards, & je vous les ai témoigné dans plus d'une occasion. Mais vous voilà, à la tête d'une école rebelle, nouveau Professeur du Magnétisme : vous répandez, dans un cours public, l'enseignement que vous avez reçu de moi; vous prétendez affranchir mes Éleves de leurs engagements; vous formez une nouvelle Société; vous disposez de ma propriété, & vous dites qu'elle ne m'appartient plus; vous êtes l'Auteur du projet de divulguer ma doctrine, une doctrine à la publicité de laquelle j'ai toujours attaché des précautions nécessaires.

Il est possible qu'un desir ardent de manifester l'heureux talent que vous devez à la Nature, vous ait rendu facile sur les raisons & sur les motifs ; mais l'illusion vous est personnelle , & la vérité est à tout le monde.

Pour juger du droit que vous vous arrogez , comment voulez-vous que je vous confidere ? Seul ou associé à ceux dont vous soutenez la querelle , ce droit , le tenez-vous de vous-même , ou de ceux qui vous environnent ?

Si je ne confidere que vous , quelle convention existe-t-il entre vous & moi ?

Je presse dans mes mains , en ce moment , l'acte que vous avez signé. Avez-vous oublié les termes dans lesquels il est conçu , & l'engagement qu'il renferme ? Voici ce que vous avez signé.

« NOUS Souffignés Antoine Mesmer, Docteur
» en Médecine , d'une part , & D'Ep. d'autre
» part, sommes convenus, double entre nous, de
» ce qui suit, savoir.

» Moi Antoine Mesmer, ayant toujours desiré
» de répandre, parmi les personnes honnêtes &
» vertueuses, la doctrine du Magnétisme animal,
» je consens & je m'engage à instruire, dans

» tous les principes qui constituent cette doc-
 » trine, M. D***, dénommé ci-dessus, aux con-
 » ditions suivantes :

» 1.^o Il ne pourra former aucun Eleve, transf-
 » mettre directement ou indirectement, à qui que
 » ce puisse être, *ni tout, ni la moindre partie*
 » *des connoissances relatives, sous quelque point*
 » *de vue que ce soit*, à la découverte du Magné-
 » tisme animal, sans un consentement par écrit
 » signé de moi.

» 2.^o Il ne fera, avec aucun Prince, Gouver-
 » nement ou Communauté quelconque, ni négoc-
 » ciation, ni traité, ni accord d'aucune espece
 » relatifs au Magnétisme animal, me réservant
 » expressement & primitivement cette faculté.

» 3.^o Il ne pourra, sans mon consentement
 » exprès & par écrit, établir aucun traitement
 » public, ou assembler des malades pour les traiter
 » en commun par ma méthode, lui permettant
 » seulement de voir & de traiter des malades en
 » particulier & d'une maniere isolée.

» 4.^o Il s'engagera avec moi, par le serment
 » sacré de L'HONNEUR verbal & par écrit, à
 » se conformer rigoureusement, sans restriction
 » aucune, aux conditions ci-dessus, & à ne

» *faire, autoriser, favoriser, directement ou in-*
 » *directement, dans quelque partie du monde*
 » *qu'il habite, aucun établissement, sans mon*
 » *attache formelle.*

» Et moi D***, dénommé ci dessus, considé-
 » rant que la doctrine du Magnétisme animal est
 » la propriété de M. Mesmer, son Auteur, &
 » qu'il n'appartient qu'à lui de déterminer les
 » conditions auxquelles il consent de la propager,
 » j'accepte en totalité *les conditions énoncées*
 » *au présent acte*, & j'engage par écrit, comme
 » je l'ai fait verbalement, *ma parole d'honneur*
 » *la plus sacrée*, d'en observer la teneur de bonne-
 » foi, avec *l'exactitude la plus scrupuleuse.*

» Fait double entre nous librement, sous nos
 » seings, avec promesse de ratifier pardevant No-
 » taire, à la première requisiion d'une des deux
 » Parties, aux frais du Requérant. »

A Paris, le 8 Mai 1784. *Signé, D...*

Lisez encore ces mots : *sur ma parole d'hon-*
neur : ces mots sont sacrés; & telle est la chaîne
 qu'ils vous imposent, qu'aucun motif, aucun pré-
 texte ne peut ni la rompre, ni la soulever.

Ce n'est pas sur les règles communes à toutes
 les Nations que j'entends vous juger, c'est sur

les règles particulieres à votre Nation. Nation superbe & délicate, que *l'honneur* seul anime & gouverne. Est-il un seul de ses nobles qui encense d'autre idole que *l'honneur*, qui connoisse d'autre loi que celle de *l'honneur*? En est-il un seul qui raisonne pour s'affranchir d'un engagement *d'honneur*. En est-il un seul qui ne soit prêt de sacrifier ses biens & sa vie au respect de sa parole, fut-elle surprise par la ruse, ou arrachée par la crainte?

Généreux Laforce ! quand je te vois au milieu du massacre de la Saint-Barthelemy, refuser la fuite que tes gardes mêmes te facilitent, & demeurer, certain de la mort, dans la maison même de ton assassin, parce que tu avois promis de l'attendre. *J'ai engagé ma foi : je ne la fausserai point.* C'étoit ta seule réponse.

Je ne veux que cet exemple, Monsieur ; c'est celui qui se présente à mon esprit. J'en trouverois bien d'autres dans votre histoire, & vous le savez mieux que moi.

Vous êtes français & gentilhomme : à ces deux titres vous deviez respecter la parole *d'honneur* que vous avez trahie. Les prétextes sont vains ; il n'en est point parmi vous pour parjurer *l'honneur*.

Ainsi quand vous prouveriez que cette parole *d'honneur* que vous avez violée ; je ne la dois qu'à une tromperie, votre rôle ne seroit pas encore celui que vous jouez en public. Vous pourriez seulement me vouer à vos mépris ; mais en me méprisant, il faudroit encore vous respecter vous-même, vous retirer, garder le silence, & sur-tout votre promesse.

Je veux bien cependant mitiger pour vous cette sévérité de *l'honneur français*, & raisonner sur le prétexte qui vous a fait manquer au vôtre.

Il est clair que ce droit que vous vous arrogez de divulguer ma doctrine, ce fauteuil que vous occupez si bien dans un Cours public assemblé par vous, vous ne le tenez pas de vous-même. J'en trouve au contraire l'interdiction formelle dans l'engagement *d'honneur*, le seul que nous ayons contracté ensemble.

Vous tenez donc ce droit de ceux qui vous entourent ; & que vous ont-ils dit qui ait pu vous paroître plus fort que votre parole ?

Ils vous ont dit, qu'avant votre engagement particulier, il en existoit un autre entre mes douze premiers Éleves & moi, par lequel j'avois consenti à l'entière publicité de ma doctrine, dès

que cent Souscripteurs auroient déposé entre mes mains une somme de cent louis chacun : c'étoit suivant vous une *vente* faite au public de mes connoissances pour une somme d'argent. Là-dessus vous mandez mon ancien Caissier, qui, pour le dire ici est un des plus zélés fabricateurs de ce nouveau système : vous lui demandez de vous faire le compte de ma fortune. Cet homme vous dévoile des détails qu'il ne devoit qu'à ma confiance ; & sur ce compte aussi *infidèle qu'exagéré*, vous opinez que je suis assez riche, & que ma découverte vous appartient.

Avant que de vous décider aussi légèrement, vous deviez faire trois réflexions. La première, sur ses Auteurs ; la seconde, sur ses preuves ; la troisième, sur ses rapports avec vous & avec votre engagement particulier.

A la tête de ceux qui vous ont raconté cette fable, je vois *l'Auteur de ces écrits si fiers, de ces Lettres si généreuses, signées Mesmer. M. Ber.*

Qu'il me soit permis de déclarer en passant, que je le vois avec quelque plaisir s'avouer publiquement l'Auteur de plusieurs des écrits que j'ai signés. On ne me reprochera plus les écarts que mon ignorance de votre langue m'avoit fait adopter. S'il a cru m'humilier par cet aveu, il se trompe. Je n'ai jamais eu de prétentions à la Lit-

térature française ; & si quelque jour il entreprend de publier en Allemagne une découverte sur la sagesse & sur la reconnaissance, je pourrai lui rendre le même service.

Je reviens à mon sujet.

M. B... est un de ceux, & peut-être le seul qui vous ait fourni cet épisode sur ces prétendus Actionnaires de mes connoissances.

Comment n'avez-vous pas été frappé des contradictions innombrables que sa conduite, ses discours & ses écrits fournissoient contre sa nouvelle rêverie !

Dans quel tems vous a-t-il appris que je n'étois plus propriétaire de ma doctrine ? Depuis trois mois environ, & vous êtes mon Éleve depuis près de deux ans. Or, vous n'aurez point oublié que cet engagement d'honneur dont je parlois tout à l'heure, celui que vous avez violé ; c'est M. B... lui-même qui vous l'a proposé, présenté & fait signer. M. B... vous trompoit donc en vous faisant souscrire l'engagement rigoureux de garder le secret sans vous instruire du pact conditionnel qui devoit rompre votre serment.

Direz-vous que vous en étiez instruit ? Alors les contradictions vous seroient communes avec

lui. Avez-vous oublié qu'au mois de Décembre dernier vous étiez encore pénétré de mon droit de propriété, & de votre promesse? Avez-vous oublié que vous m'avez écrit de Bordeaux pour obtenir la permission d'instruire un de vos amis? Avez-vous oublié que vous avez sollicité & obtenu à Paris la même permission, pour pouvoir communiquer encore ma doctrine, selon les circonstances, à quelques-uns de vos amis?

Il faut donc admettre, pour vous-même, pour l'honneur de votre raison, que M. B... vous a laissé ignorer cet engagement général qui a précédé, suivant vous, tous les engagements individuels; & cette seule réflexion devoit, ce me semble, vous rendre au moins attentif sur sa confiance tardive.

Mais votre attention devoit s'augmenter encore en réfléchissant sur sa conduite & sur sa situation personnelle vis-à-vis de moi, qui ne diffère, au surplus, de la vôtre & de celle de vos sectateurs, que par quelques nuances qui ne sont pas à son avantage.

N'avez-vous pas lu *ces écrits si fiers, ces lettres si généreuses* dont ils se proclame l'Auteur? Y a-t-il une ligne, un mot qui ne tende à la défense de ma propriété, un mot qui fasse soupçonner

cette convention par laquelle je me ferois conditionnellement dépouillé ?

N'avez-vous pas lu le Mémoire qu'il a fait pour moi contre M. Delon, dont il a distribué une trentaine d'exemplaires manuscrits, & que je n'ai point adopté, puisque l'Avocat chargé de ma défense en a fait un autre à ma sollicitation.

N'avez-vous pas vu, dans ce Mémoire, toute l'histoire de cette souscription ? M. B... la racontoit-il alors comme il la raconte aujourd'hui ? N'est-ce pas lui qui dit, dans ce Mémoire, qu'un projet de souscription me fut proposé pour m'engager à dévoiler ma doctrine aux Eleves choisis, & que, d'après le plan qui m'étoit présenté, l'instruction ne devoit commencer que lorsque la souscription seroit remplie ? Avez-vous vu, dans ce Mémoire, un seul mot qui pût prêter quelque idée à la vente conditionnelle de ma propriété ? N'y avez-vous pas vu, au contraire, qu'en choisissant mes premiers Eleves, j'avois soin d'exiger de tous, de ceux mêmes dont la fidélité ne m'étoit pas suspecte, une promesse de respecter ma propriété ?

Mais, dans ces Écrits faits en mon nom, M. B.... pourra dire qu'il empruntoit mon langage. N'avez-vous pas lu son dernier Ouvrage, ses *considérations sur le Magnétisme animal*, imprimé

depuis trois ou quatre mois? c'est lui qui parle, & sans doute aucun motif ne pouvoit l'engager à taire la vérité. Ne dit-il pas lui-même, dans cet Ecrit, ce que je vais dire dans cette première division : (l'existence du Magnétisme animal)

» exigera quelque attention de la part de mes
 » Lecteurs? *n'ayant ni le droit, ni la volonté*
 » *de rendre publique la théorie de M. Mesmer,*
 » *& sentant combien, au milieu des préjugés,*
 » *que cette théorie doit détruire, & des intérêts*
 » particuliers qui maintiennent ces préjugés, il
 » *seroit en effet imprudent de la publier avant*
 » qu'on ait au moins reconnu l'existence de la
 » découverte qui lui sert de base, & qu'elle expli-
 » que. Je suis forcé de choisir, entre les idées qui
 » s'offrent à mon esprit, *celles-là seulement sur*
 » *lesquels le silence ne m'est pas ordonné. Or,*
 » *parmi les idées que je dois taire,* il en est
 » beaucoup qu'une autre idée ne peut pas sup-
 » pléer. »

De bonne-foi, Monsieur, est-ce là le langage d'un homme persuadé qu'une condition accomplie depuis long-tems l'a rendu propriétaire de ma doctrine?

Vous avouerez, Monsieur, que toutes ces réflexions devoient rallentir votre opinion, & rendre

vosre croyance difficile; &, dans le doute, vous deviez au moins chercher à connoître si cet homme qui s'annonce comme mon Bienfaiteur, mon Protecteur, comme l'Auteur d'une Société qui m'auroit donné dix mille louis en échange de mes connoissances, si cet homme n'étoit pas lui-même lié par un engagement pareil au vôtre.

Vous a-t-il fait lire son engagement? Le voici. La premiere partie est semblable à celle de vosre engagement : celui que prend ensuite M. B.... est conçu en ces termes :

« Et moi N.... de B.... considérant que la doctrine du Magnétisme animal est la propriété de M. Mesmer, son Auteur, & qu'il n'appartient qu'à lui de déterminer les conditions auxquelles il consent de la propager, j'accepte en totalité les conditions énoncées au présent acte, & *j'engage ma parole d'honneur d'en observer la teneur avec l'exaëtitude la plus scrupuleuse*; &, pour assurer d'autant plus l'action de M. Mesmer contre moi, pour l'indemnité de cent cinquante mille livres, j'affecte au paiement tous les biens présens & à venir, meubles & immeubles, & me sou mets à toutes les poursuites contre moi, soit en France, soit dans tel autre pays où je pourrois me retirer; renonçant à jamais me prévaloir d'aucun vice

» de forme contre le présent acte, dont je con-
 » nois toute la force & l'autorité; & me jugeant
 » moi-même *infame aux yeux de la Société*, si
 » je pouvois, sous quelque prétexte, en violer
 » les conditions; & pour l'exécution des pré-
 » sentes conventions, les Parties ont élu domicile,
 » savoir, M. Mesmer en sa demeure ordinaire
 » rue Coqueron, paroisse Saint-Eustache, &
 » M. N.... de B.... chez M^e ***, auxquels lieux
 » elles consentent toutes actions & poursuites.

» Fait double sous nos seings-privés, & avec
 » promesse d'en passer acte de ratification par-
 » devant Notaires à la première requisiion de
 » M. Mesmer. A Paris, le 5 Novembre 1783. »

Signé, MESMER, & de B....

Il faut sans doute se placer bien au-delà de la raison humaine, pour tenter de concilier avec un acte privé, si précis, si formel, une convention générale qui le rendroit inutile, avec une promesse si sacrée de respecter *toujours* ma propriété, la faculté de m'en dépouiller *dans un tems prescrit*. Ce seroit vouloir concilier la liberté avec la servitude, le bonnet américain avec les chaînes asiatiques.

Je le demande à tout juge : pourra-t-il, quand je voudrai l'y contraindre, éviter la peine des

cinquante mille écus dont il avoit enchaîné sa fidélité? Pourra-t-il, même sans que je le demande, se soustraire à l'*infamie* qu'il a provoquée sur sa tête?

Vous conviendrez, Monsieur, que d'aussi puissans motifs devoient vous arrêter tout-à-fait, & vous faire rejeter comme une fable invraisemblable cette prétendue convention en vertu de laquelle j'aurois mis entre les mains de mes douze premiers Éleves la propriété de ma découverte.

Il est inutile, au surplus, de vous apprendre que tous mes Éleves, sans en excepter un seul, ont signé une convention, sinon pareille à celle de M. B..., au moins semblable à la vôtre. Il est encore plus inutile de vous faire sentir que tous ces engagemens particuliers sont bien incompatibles avec une convention générale absolument contraire.

Si, dans les Écrits & dans la conduite de M. B..., tout étoit fait pour discréditer, dans votre esprit, la nouvelle récente, d'une convention jusqu'alors ignorée, d'une convention qui pût rompre tous les liens particuliers qui m'attachent à chacun de mes Éleves, au moins deviez-vous demander la preuve de cette étrange convention.

Et que diront les siècles futurs, lorsqu'ils apprendront

prendront que, dans un siècle de lumière, un homme honnête, connu par son esprit & par ses talens, a pu se contenter d'un simple projet de souscription, qui, dans tous les cas, lui seroit étranger, pour se croire dégagé de sa parole *d'honneur* !

Vous êtes forcé d'en convenir. Tandis que s'élève contre vous, un acte sacré signé de votre main, vous n'opposez que de vains raisonnemens sur un projet d'acte que je puis dire avec raison, n'avoir jamais été connu, puisque je ne l'ai point signé, que tous les gens raisonnables diront que je n'ai point approuvé, puisque je ne l'ai pas signé.

Et que diront-ils, les siècles futurs, lorsqu'ils apprendront que ce Jurisconsulte éclairé, forcé par la Loi dont il est le défenseur, de connoître, de respecter les contrats civils, non-seulement a pu se persuader à lui-même qu'un projet informe & sans signature, étoit un acte respectable, mais qu'il a même porté l'aveuglement jusqu'à tenter de le persuader aux autres ?

Que devenu l'organe du dépit, de l'orgueil & de l'intérêt, il a harangué pendant deux heures tous mes Éleves assemblés, pour leur prouver qu'ils étoient tous dégagés de leur serment ; c'est

à-dire, qu'un engagement d'honneur, bien signé de chacun d'eux, étoit un phantôme, & qu'en vertu d'un projet antérieur de souscription, tiré de la poussière qui le tenoit enseveli; je n'étois plus maître de disposer de ma doctrine; c'est-à-dire, qu'un écrit sans signature, étoit un acte obligatoire. Et vous savez que j'ai en main la preuve de son inexistance dans la déclaration du Notaire chez lequel vous annoncez qu'il a été reçu.

Voici cette déclaration.

*C O P I E d'une Lettre de M. Mesmer ,
à M. Margantin , Notaire , datée du
5 Mai 1785.*

« Faites-moi le plaisir, Monsieur, de me mar-
» quer au juste ce que c'est qu'une soumission
» qu'on dit avoir été déposée parmi vos minutes
» par quelques-uns de mes Eleves, relativement
» au Magnétisme animal. Existe-t-il quelque
» acte de cette espece dont je n'aurois eu aucune
» connoissance? Obligez-moi, Monsieur, de me
» marquer, par un mot de Lettre, ce qui peut
» avoir donné lieu à ce que l'on m'en dit, &
» dont jusqu'à présent je n'ai pu saisir la moindre
» trace.

» J'ai l'honneur d'être, &c. *Signé, MESMER.* »

*Copie de la Réponse de M. Margantin,
en date du même jour.*

« Je ne connois, Monsieur, parmi mes minutes,
« aucun acte obligatoire entre vous & vos Éleves
» pour le Magnétisme animal, & qui soit relatif
» à aucune souscription.

» Il a bien été fait, il y a deux ans au moins,
» des soumissions par plusieurs personnes, d'après
» un prospectus qui m'avoit été laissé, pour avoir
» la connoissance du Magnétisme, de payer cent
» louis lorsqu'il y auroit un nombre de cent Sou-
» missionnaires; mais tout cela m'a été retiré :
» ces actes, d'ailleurs, étoient sous seings-privés,
» & le prospectus, autant que je puis m'en sou-
» venir, n'avoit aucune forme légale.

J'ai l'honneur d'être, &c. *Signé*, MARGANTIN.

Vous avez osé dire, dans cette assemblée, que
cet acte prétendu étoit devenu un engagement,
parce que, *heureusement*, je l'avois connu, exé-
cuté, invoqué moi-même : vous avez annoncé que
vous aviez de tous ces faits des preuves littérales
& signées de moi, qui paroïtroient un jour.

Ce que vous appelez des preuves littérales, ne
peut être qu'une subtilité de votre part, & une

maniere adroite d'interpréter ma correspondance, en prêtant à mes expressions une étendue que je n'ai jamais entendu leur donner, & qui, dans toutes les suppositions, ne pourroient annuler les engagemens de mes Eleves.

C'est cependant sur cette base ridicule que vous avez établi contre moi la diffamation la plus cruelle, en présence d'une assemblée respectable.

A la difficulté de vos expressions, dans ce moment, & à l'incohérence de vos idées, n'avez-vous pas senti que la nature n'avoit entendu vous douer de la plus facile élocution, que pour parler le langage de la justice & de la vérité?

Est-ce sans aucune honte qu'à la fin de cette longue diatribe, vous êtes sorti brusquement, en déclarant que vous étiez envoyé pour m'accuser, & non pas pour entendre ma justification, que vous étiez chargé de parler, & non pas d'écouter?

C'est donc moi, Monsieur, que vous appelez aujourd'hui ingrat, intéressé & parjure? Et comment voulez-vous que le Public juge la révolution rapide & violente qui s'est faite dans votre opinion & dans vos sentimens? Espérez-vous que tous les exemplaires des cures faites à Bayonne, soient disparus dans vos notes imprimées dans

ce recueil, où vous me nommez le *bon* Mesmer, le *vertueux* Mesmer ?

Auteur des *Réflexions Préliminaires* sur les Docteurs Modernes, relisez votre Ouvrage, & vous verrez qu'au mois de Novembre dernier, vous étiez encore préparé à porter aux pieds du Trône, & dans le sanctuaire de la Justice, les témoignages de mon *faveur* & de ma *vertu*.

Le Public voudra *faveur* si vous disiez alors la vérité, ou si vous la dites aujourd'hui : il voudra *faveur* lequel de nous deux étoit ou trompeur ou trompé ; & balancera-t-il dans son jugement, lorsqu'il ne verra, dans vos mains, pour motif d'un aussi étrange changement, qu'un projet conditionnel présenté peut-être, mais abandonné, ignoré de tous mes Elèves, de vous-même jusqu'à cette époque, évidemment rejeté par moi, puisqu'il ne porte aucun signe de mon approbation, mais commode pour de certaines gens, puisqu'on peut le prétexter pour s'affranchir du joug importun d'un engagement d'honneur ?

Si l'on vous avoit dit que, dans le tems où j'étois encore seul, plusieurs personnes desirant la connoissance du Magnétisme animal, avoient souscrit chez un Notaire, chacune individuellement, une mission pécuniaire ; que ce projet

avoit été conçu sans ma participation ; qu'il étoit resté sans exécution ; que toutes les soumissions avoient été retirées par ceux qui les avoient souscrite ; qu'il n'avoit jamais existé entre personne & moi un acte relatif à la cession de ma propriété ; que si j'eusse soupçonné cette intention à ceux qui m'approchoient , certes ils ne m'auroient vu que de très-loin : si l'on vous avoit dit tout cela , on vous auroit dit la vérité.

C'est bien vainement , Monsieur , que vous associez l'intérêt public à votre querelle particulière. J'ai pensé au Public avant vous : j'y pensois sans doute , lorsque je combinóis dans le silence les causes & les effets de la grande découverte que j'ai développée ; & lorsque vous vous êtes approché pour la connoître , le bien public étoit opéré. Déjà plus de cent Eleves , qui tous , quoique vous en disiez , n'avoient pas contribué à la prétendue souscription , portoient dans la Capitale & jusques dans les Provinces les plus éloignées , les secours de ma doctrine bienfaisante. Aujourd'hui , sans avoir besoin de votre secours , je me glorifie de plus de 500 Eleves. A votre compte , en voilà quatre cents instruits très-gratuitement. Je ne suis donc pas tout-à-fait l'homme intéressé que vous avez peint avec tant de violence.

Outre ce nombre considérable d'Eleves répandus dans le Royaume, je m'honore encore de plusieurs Sociétés, qui toutes me reconnoissent pour leur Fondateur, & pour l'établissement desquelles je n'ai considéré que l'intérêt public.

Au moment même où vous vous êtes élevé contre moi, ces réglemens adoptés par la Société de France, ces réglemens que vous avez rejetés, délioient mes Eleves de la plupart de leurs engagements, & les autorisoient à répandre la pratique du Magnétisme animal avec la prudence & les précautions qui doivent en maintenir la doctrine intacte & pure. Vous seriez délié vous-même, & vous auriez toute liberté d'exercer d'une manière plus honorable le talent dont vous abusez.

Le Magnétisme animal est donc public autant qu'il peut l'être, autant qu'il doit l'être; & lorsque vous écrivez sur l'étendart de la discorde : *Publicité, Publicité*, vous colorez du prétexte le plus faux une guerre très-odieuse, puisqu'au moment même où vous avez engagé le combat, j'accordois cette publicité pour laquelle vous paroissiez combattre.

Vous prétendez me priver de la faculté que je me suis constamment réservée, d'établir ma

doctrine, chez les Nations étrangères, parce que, dites-vous, vous l'avez acquise non-seulement pour la France, mais pour l'humanité toute entière.

Je ne puis le taire, Monsieur; cette prétention me paroît le comble de l'injustice & de l'aveuglement; & tout homme honnête en portera le même jugement, lorsqu'il jettera les yeux sur vos engagements, & qu'il y lira que vous n'avez été instruit, qu'aucun de mes Eleves ne l'a été sans la condition expresse & préalable, qu'il ne feroit, avec aucun Prince ou Gouvernement étranger, ni traité, ni accord, ni négociations relatifs au Magnétisme animal, me réservant expressement & privativement cette faculté. Le droit de donner mon bien peut-il appartenir à d'autre qu'à moi?

Quant aux calculs pécuniaires dont vous avez fatigué une assemblée respectable, & dont vous avez osé faire imprimer le résumé, je me sens trop au-dessus de ces misérables détails, pour y répondre. Je ne daignerai pas même en démontrer la fausseté évidente.

Comment, après avoir publié vous-même que j'ai refusé du Gouvernement 30000 liv. de rente,

parce que je voulois qu'ils fussent une récompense & non pas le prix d'un marché, avez-vous pu choisir de si petits moyens pour m'entacher du reproche d'avarice ? tant d'autres témoins déposent de mon désintéressement, cinq cents Elèves dans la Capitale, douze Ecoles dans les Provinces & votre propre conscience.

J'aurois d'ailleurs accumulé des millions, qu'il n'y auroit rien de commun entre les témoignages de la reconnoissance des autres & les preuves de votre ingratitude, entre ma fortune & votre engagement particulier, entre la faculté de disposer du fruit de mes travaux & la violation de votre parole d'honneur; tandis que cinquante personnes estimables, liées par la même promesse, en observent religieusement toutes les conditions. Vous seul adoptez l'opinion contraire; & soutenu de cinq ou six individus dont vous n'êtes que l'instrument, vous osez, par le seul motif de la célébrité, dédaigner publiquement l'opinion d'une Société de quatre-vingt personnes, dans laquelle vous aviez été admis, & dont vous auriez dû respecter le jugement. Voilà, Monsieur, ce que je dois vous dire pour réprimer autant qu'il est en moi, & vos excès à mon égard, & ceux avec lesquels vous & M. B.... répandez indiscrettement & sans choix une

doctrine, qui, selon mes vues, & celles d'une Société respectable, ne devoit être professée qu'avec toute la réserve & les précautions d'une prudence éclairée.

F I N.